

Élites locales et institutions à l'époque des Rébellions : Jacques Archambault et l'épisode du presbytère de Saint-Roch-de- l'Achigan

JEAN-RENÉ THUOT*

Dans le contexte bas-canadien d'avant 1840, où les tensions sont exacerbées et les intérêts polarisés, le suivi d'un itinéraire individuel peut nous enseigner que les codes et les statuts identitaires peuvent être reconfigurés au gré des conflits et des rapports sociaux. Ainsi, pour certains membres des élites locales, le prestige social acquis au fil des ans par l'occupation de plusieurs charges publiques n'est pas nécessairement un gage de légitimité dans le contexte de crise de 1837–1838. L'observation d'un parcours en particulier nous enseigne que les possibilités d'évolution sont multiples : le statut élitaire d'un individu demeure toujours conditionné par un ensemble de facteurs. L'étude du parcours individuel d'un membre de l'élite locale, Jacques Archambault, ouvre des pistes de réflexion sur les composantes de l'identité élitaire, en s'attardant, entre autres, aux capacités et aux limites qui découlent du statut d'élite.

In Lower Canada before 1840, many found that their social status and identity was being reconfigured by the conflict and social turmoil of the time. For certain members of the local elite, the social prestige acquired over the years through occupying official positions in the community was no longer a measure of their status or privilege in the context of the Rebellions of 1837–1838. An individual case study illustrates how this unsettling social context created a wide spectrum of social movement in which the status of any individual was affected by a range of factors. The case of Jacques Archambault, a member of the local elite, provides an opportunity to examine what constitutes elite identity and the extent and limitations of the privilege of a social elite.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE de l'histoire sociale nous conduit à reconsidérer le concept d'élite. En effet, les dernières études traitant de la différenciation

* Jean-René Thuot est professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal. Merci à Christian Dessureault, de l'Université de Montréal, et à Lionel Beauchamp, de la Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan, pour leurs commentaires et suggestions qui ont contribué à bonifier le présent article. L'auteur tient également à remercier Pierre Lanthier et le Projet de synthèse historique de Lanaudière pour les bases de données sur les élites régionales. Merci enfin aux évaluateurs anonymes de la revue pour leurs observations qui ont permis de préciser certaines questions abordées dans le présent travail.

sociale aux époques moderne et contemporaine laissent penser que les contours de la condition élitaires en milieu rural restent à définir. Cette exploration des formes élitaires débouche actuellement sur une multiplication des images, où les frontières entre condition élitaires, notabilité et distinction sociale se chevauchent. Claude-Isabelle Brelot avance que les appartenances aux groupes élitaires « se codifient en s'institutionnalisant¹ ». Pour mieux comprendre les élites donc, mieux vaut connaître la nature des institutions qui les abritent.

Au Québec, l'historiographie a longtemps entretenu une vision traditionnelle du milieu élitaires rural préindustriel, en postulant une distinction des conditions et des intérêts entre les notables ruraux et la paysannerie. Le groupe élitaires s'y limiterait aux prêtres, aux seigneurs, aux marchands, aux médecins, aux notaires et autres professionnels. Christian Dessureault et Christine Hudon, dans leur récent examen du conflit des fabriques au début du XIX^e siècle, ont montré de quelle manière la notabilité transcende en partie ces groupes socioprofessionnels et englobe au sein des mêmes réseaux de parenté et de pouvoir des individus issus du monde marchand, des professions libérales et de la paysannerie².

Cette perspective, si elle permet de cerner d'une part les outils potentiels pour mieux définir les identités sociales, nous rappelle d'autre part la nécessité d'observer la concurrence intrinsèque aux rapports sociaux, soit celle qui participe à configurer les réseaux de pouvoir. L'observation de cette concurrence renouvelle l'intérêt pour l'utilisation du prisme du *conflit*, comme outil pour éclairer des rapports sociaux inégalitaires – et donc les identités élitaires. À travers les conflits se lisent les négociations, les intérêts, les consensus et la présence des clans. La fertilité de cette approche a déjà été consacrée par plusieurs spécialistes du monde rural ces dernières années, tant à l'étranger qu'ici³. L'observation du comportement des élites autour d'un projet collectif

1 Claude-Isabelle Brelot, « Introduction – Conflits et déclassement : la légitimité de l'histoire des élites en question », *Cahiers d'histoire*, tome 45, n° 4, 2000, p. 501.

2 Christian Dessureault et Christine Hudon, « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada : le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la fabrique », *Canadian Historical Review*, vol. 80, n° 3, septembre 1999, p. 413–439.

3 Jean-Pierre Jessenne, « La mise en place des administrations locales dans le Pas-de-Calais en 1790 : adhésions et conflits », dans Roger Dupuy (dir.), *Pouvoir local et révolution, la frontière intérieure. Actes du colloque de l'Université de Rennes II en septembre 1993*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, p. 169–192; Élie Pélaquier, « Les chemins du contrôle social entre famille et communauté : le cas de Saint-Victor-de-la-Coste en Bas-Languedoc, au XVIII^e siècle », *Crime, Histoire et Sociétés*, vol. 1, n° 2, 1997, p. 29–50; Gérard Bouchard, « Élitaires, entrepreneurship et conflits de pouvoir au Saguenay (1890–1920) », *Histoire sociale/Social History*, vol. 30, n° 60, novembre 1997, p. 267–299; John A. Dickinson, « Relations sociales et exclusion au village : l'apport des archives judiciaires », dans Annie Antoine (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphies et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 253–262; Dessureault et Hudon, « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada », p. 413–439; Arnaud Cappeau, « Les conflits de voisinage à la campagne (1800–1914). Propositions pour une *histoire au ras du sol* », *Cahiers d'histoire*, n° 1, 2000, p. 47–69.

s'avère un terrain fertile à cet égard, alors qu'on cherche le plus souvent à déterminer sur quelle base se produit la mobilisation des acteurs. Cet examen conduit à préciser les liens entre la capacité à agir des acteurs en présence, l'occupation par eux de « positions d'influence, d'autorité, de prestige⁴ » et les réseaux de sociabilité (et de parenté) qu'entretiennent ceux qui occupent ces positions. Les liens entre ces trois éléments sont évidemment conditionnés par le contexte politique et socio-économique environnant.

Voilà qui pave la voie à notre projet actuel : tenter d'ouvrir des pistes de réflexion sur la manière dont les identités élitaires se structurent et restructurent en fonction du contexte historique de la société rurale bas-canadienne de 1800 à 1840. Durant cette période, les Rébellions de 1837–1838 constituent, à l'échelle nationale, un conflit majeur qui a forcé la mobilisation des acteurs sociaux et a entraîné, en vertu de son échec, un certain réalignement des rapports de force tant au niveau local qu'au niveau national. Les conflits à l'échelle locale, malgré des enjeux apparemment plus modestes, peuvent aussi susciter la mobilisation et la redéfinition des rapports sociaux à l'échelle locale.

À l'instar de Fernand Ouellet, nous envisageons les Rébellions comme un « phénomène social », à l'intérieur duquel les élites jouent un rôle prépondérant. Cette perspective vaut aussi pour les autres conflits politiques à l'échelle locale. Toutefois, nous croyons nécessaire d'accorder davantage d'importance aux interactions entre les différents groupes qui agissent dans ces milieux, dans le but de mieux définir ces élites et de mieux départager les divers intérêts tantôt convergents, tantôt divergents, à l'intérieur de ce groupe élitair.

En somme, pour bien rendre compte des attributs des élites du monde rural de la première moitié du XIX^e siècle, nous nous proposons de centrer le regard sur le rôle de l'individu en tant qu'acteur social. Cette perspective s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion qui avait précédemment conduit à revisiter les structures sociales d'une localité par le biais d'un examen des structures institutionnelles⁵. Si cet exercice a permis de mettre au jour les groupes sociaux et les structures qui les supportent, l'actuel recentrage sur une trajectoire individuelle vise à saisir la dynamique sociale qui les anime et les rapports de force qui les composent et les recomposent. Dans le contexte particulier de la société rurale bas-canadienne, où les tensions sont exacerbées et les intérêts polarisés, le suivi d'un itinéraire particulier peut nous enseigner que les codes et les statuts identitaires peuvent être reconfigurés au gré de la tourmente des événements conflictuels. Ainsi, pour certains membres des élites locales, le prestige social acquis au fil des ans par

4 Tel que formulé par Olivier Tilleux. Voir Tilleux, « Contribution à l'étude des modes de fonctionnement des élites locales », *Recherches sociologiques*, vol. 34, n° 1, 2003, p. 6.

5 Voir Jean-René Thuot, « Élites locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, de 1810 à 1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 2, automne 2003, p. 173–208.

l'occupation de plusieurs charges publiques n'est pas nécessairement un gage de légitimité dans le contexte de crise. L'observation d'un parcours en particulier nous enseigne que les possibilités d'évolution sont multiples : le statut élitaire d'un individu, nonobstant l'importance de son envergure, demeure toujours conditionné par un ensemble de facteurs.

Cette étude du cheminement d'un individu, en opérant le passage des structures à la dynamique des acteurs, mais également du collectif à l'individuel, nous permet d'enrichir notre lecture du tissu social du monde préindustriel québécois. Parce qu'elle nous aide à révéler le jeu des acteurs et à traduire les rapports sociaux d'un milieu, cette démarche nous fournit du même coup des clefs à la compréhension de la condition élitaire d'un milieu. Cette observation d'une trajectoire individuelle doit nous renseigner sur l'incidence que peuvent avoir les événements politiques sur la reconfiguration de la condition élitaire dans un milieu local ou paroissial. Cette condition élitaire est ici définie par la participation aux structures institutionnelles publiques. Les individus impliqués au sein des institutions locales sont donc au centre de l'analyse. L'examen du comportement des individus impliqués dans les institutions au moment des Troubles de 1837–1838 est l'un des éléments importants de la démarche, et plus particulièrement ceux qui ont aussi participé au projet de construction d'un presbytère survenant la même année. L'exercice du pouvoir en milieu rural bas-canadien représente donc la porte d'entrée que nous privilégions pour cet examen des élites locales. L'étude des institutions locales constitue un nouveau champ de la recherche historique au Québec. Les études sociales sur la fabrique, la milice, les juges de paix, les institutions scolaires et les conseils municipaux en témoignent⁶. Le présent travail se propose donc de suivre les sentiers ouverts par plusieurs de ces travaux, en posant un regard sur l'ensemble des institutions et fonctions publiques en milieu rural entre 1810 et 1840.

Le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan⁷, une paroisse rurale de la rive nord de Montréal fondée en 1787, a été retenu pour l'analyse (voir Figure 1).

6 Dessureault et Hudon, « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada », p. 413–439; Claudia Lohse-Busch, « Étude sociale de l'institution de la fabrique : le cas de deux paroisses du Bas-Richelieu au XVIII^e siècle, Saint-Antoine et Saint-Denis », mémoire de maîtrise (histoire), Université des Sciences humaines de Strasbourg (recherche et rédaction effectuées à l'Université de Montréal), 1998; Christian Dessureault et Roch Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe, 1808–1830 », *Revue de la société historique du Canada*, vol. 7, 1997, p. 87–112; voir également Allan Greer, « L'habitant et l'État », dans *Habitants et patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada* [traduction de C. Teasdale], Montréal, Boréal, p. 87–114 et 330–332; Donald Fyson, « Criminal Justice, Civil Society and the Local State: The Justices of the Peace in the District of Montreal, 1764–1830 », thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1995; voir enfin J. I. Little, *State and Society in Transition: The Politics of Institutional Reform in the Eastern Townships, 1838–1852*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997.

7 Au début du XIX^e siècle, la colonisation bat son plein dans cette région. La population de Saint-Roch est en hausse continue depuis la fin du XVIII^e siècle.

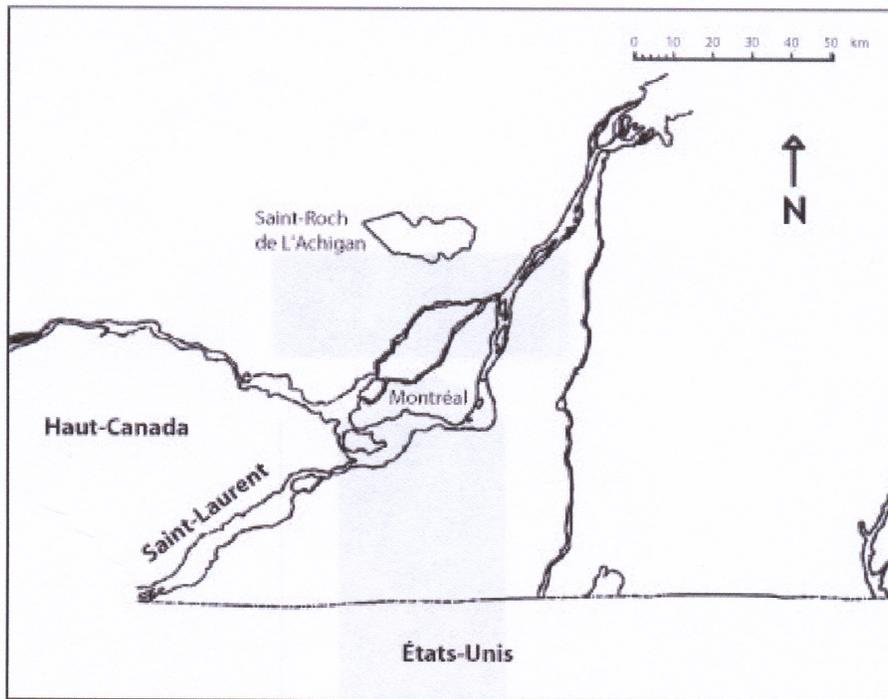


Figure 1 La paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

La région de Lanaudière, dont Saint-Roch fait partie, n'est pas reconnue pour son activité révolutionnaire en 1837–1838. Aussi, par le choix de cette paroisse, notre démarche cherche à mettre en valeur des zones de la région montréalaise où l'activité patriote a été moins visible. Cette façon de faire a l'avantage de démontrer qu'il est possible de faire une lecture des activités patriotes autrement qu'en fonction du seul indicateur des armes : les heurts d'idées et d'opinions n'ont pas été moins vifs dans les secteurs étiquetés « calmes » pendant la fièvre patriote. Les spécialistes de la période ont jusqu'à présent mis l'accent sur le comté de Deux-Montagnes, la vallée du Richelieu et la ville de Montréal, soit les principales zones de turbulence militaire⁸.

Le présent article se propose donc, dans un premier volet, d'introduire quelques éléments théoriques relatifs au concept d'élite et aux structures institutionnelles et de pouvoir. Le second volet de l'article se présente comme une mise à l'épreuve du système décrit au volet I; les événements

⁸ Voir à ce propos Gilles Laporte, *Patriotes et loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Septentrion, 2004.

politiques des années 1830 y sont explorés à travers le parcours d'un patriote du temps, Jacques Archambault. L'épisode du projet de construction du presbytère, qui accapare la dernière partie de l'article, est utilisé comme un laboratoire d'observation des élites locales, en même temps que se déroulent les déchirements politiques sur la scène coloniale.

Institutions et recrutement

L'analyse des élites institutionnelles locales permet d'évaluer l'impact des clivages sociaux dans les modalités de fonctionnement de l'appareil de pouvoir local et de mieux circonscrire les conditions d'exercice de ce pouvoir⁹. Là repose tout l'intérêt d'étudier les groupes élitaires : parce qu'ils sont au cœur des centres décisionnels, ils deviennent du même coup des vecteurs dynamiques du changement social.

Cette volonté de redéfinir les hiérarchies sociales à travers le prisme institutionnel – particulièrement dans une perspective microsociale et prosopographique – a eu pour effet de réactualiser le concept d'élite, en le redéfinissant du même coup. Au début du XX^e siècle, les réflexions du sociologue Vilfredo Pareto avaient participé à jeter les bases théoriques du concept « d'élite » qui allait par la suite être récupéré par la science historique. Dans la conceptualisation de Pareto, le groupe des élites était constitué d'entités concurrentes, aux intérêts propres¹⁰. Gaetano Mosca avait par la suite nuancé cette théorie, en évaluant le groupe élitare sous la loupe de la « classe », avec des intérêts qui le distinguent comme entité à part entière¹¹. Cette césure allait participer, sous l'impulsion des théories marxistes, à construire une association étroite entre le groupe élitare et la « classe possédante » qui allait perdurer. L'évolution de la pratique de l'histoire sociale, qui s'est peu à peu détachée de sa tendance macrosociale, a par la suite conduit à de nouvelles perspectives.

Parmi ces nouvelles perspectives, Claude-Isabelle Brelot avance ainsi que « les élites sont constituées en nébuleuse aux noyaux multiples et concurrents qui occupent des positions différentes, voire antagonistes, dans les sphères dominantes. De cette nébuleuse, les contours sont flous, voire perméables, sans cesse remodelés par les mouvements [...] d'entrée et de sortie¹² »; les structures institutionnelles sont au nombre des éléments qui configurent ces mouvements.

D'où l'intérêt de s'intéresser au parcours de Jacques Archambault, soit un individu issu des couches intermédiaires de la paysannerie qui se hisse pro-

9 Voir Thuot, « Élités locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan ».

10 Vilfredo Pareto, *The Rise and Fall of the Elites – An Application of Theoretical Sociology. Introduction by Hans L. Zetterberg*, Totowa (NJ), The Bedminster Press, 1968.

11 Gaetano Mosca, *The Ruling Class: Elementi di Scienza politica – Edited and revised by Arthur Livingston*, New York, McGraw-Hill Book Company, 1939.

12 Brelot, « Introduction – Conflits et déclassement », p. 501.

Tableau 1 Classification des fonctions, rôles ou institutions publiques exercées à Saint-Roch-de-l'Achigan en fonction de leur portée sociale et décisionnelle, 1810–1840

Institutions	Fonction, rôles ou institutions
Majeures	Juge de paix Officier de milice haut gradé (état-major) Grand juré Commissaire Député
Médianes	Officier de milice subalterne Marguillier Syndic paroissial Syndic scolaire Inspecteur des chemins Huissier
Mineures	Syndic de district Sous-voyer Inspecteur des clôtures et fossés Arbitre Crieur

gressivement parmi les principaux dirigeants des instances institutionnelles locales et qui, à la fin de son parcours, connaît des revers politiques et sociaux.

Dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, diverses charges et fonctions publiques participent à donner une structure institutionnelle entre 1810 et 1840. Nous avons hiérarchisé ces fonctions publiques entre elles, de manière à établir un classement par ordre d'importance, en fonction de leur portée sociale et décisionnelle. Les divers rôles publics ont ainsi été divisés en rôles majeurs, médians et mineurs (voir Tableau 1).

Il importe également de resituer cette structure de pouvoir dans le contexte colonial de l'époque. Ainsi, si certains des postes de pouvoir locaux sont électifs, la majorité des charges classées majeures sont distribuées par les hauts fonctionnaires administratifs coloniaux sous forme de commissions. Ces hauts fonctionnaires sont eux-mêmes très liés aux membres des Conseils exécutif et législatif : le pouvoir colonial est ainsi entre les mains d'une clique de « Bureaucrates », qui se maintiennent par le patronage. Néanmoins, dans plusieurs régions, l'État ne réussit pas à recruter des fidèles défenseurs de la couronne pour assurer les principales charges publiques disponibles, et le pouvoir local compte ainsi à la fois un certain nombre de partisans et d'adversaires de l'autorité coloniale.

En gardant ces paramètres en tête, la structure étatique locale a ensuite été étudiée à travers le personnel qui l'occupe. Un corpus de 139 hommes ayant

participé aux institutions a été constitué, puis évalué à l'aide entre autres d'une banque d'inventaires après décès et du recensement de 1831¹³. Le but était de cerner les caractéristiques sociales de tous ceux qui gravitent aux postes de pouvoir locaux. Au bout du compte, il a été possible de jumeler un profil socio-économique à chaque fonction publique. En effet, la mise au jour des niveaux de richesse et des statuts socioprofessionnels du personnel des institutions publiques de Saint-Roch dévoile une image pyramidale. En fait, on remarque la présence d'une « élite » composée de marchands, de membres des professions libérales et de cultivateurs bien nantis au sein du personnel institutionnel local¹⁴. Les contours de cette élite, plutôt hétérogène dans sa composition socioprofessionnelle, demeurent flous et surtout mouvants dans le temps. Jacques Archambault, le personnage dont nous avons choisi de suivre le parcours, est issu plus spécifiquement de la couche supérieure de la paysannerie.

Réseaux de pouvoir, institutions et conflits

Fort de cette définition des élites institutionnelles, nous nous intéressons maintenant au rôle de Jacques Archambault dans un conflit qui a marqué l'appareil de pouvoir local à Saint-Roch, soit le projet de construction du presbytère à l'époque des Rébellions. L'examen de la structure institutionnelle à travers les secousses qu'elle subit, autant de l'intérieur que de l'extérieur, doit pouvoir apporter un éclairage sur les intérêts des acteurs sociaux en scène. Avant d'aborder l'épisode comme tel, il importe d'abord de mieux situer le parcours antérieur de Jacques Archambault.

La place de Jacques Archambault dans les affaires publiques

La famille Archambault occupe une place à part dans le portrait public de Saint-Roch-de-l'Achigan à cette époque. Un homme en particulier occupe le devant de la scène : Jacques Archambault (1765–1851), fils de Pierre et de Josette Gauthier dit Landreville, marié à Véronique Debussat dit St-Germain depuis 1783. Sans être seigneur, marchand ou professionnel, ce dernier possède d'importants atouts. Au premier chef sa puissante famille : les Archambault sont d'importants propriétaires fonciers dans la région, des cultivateurs aisés plus instruits que la moyenne. Au début de sa vie active, Jacques Archambault est présenté comme cultivateur ou habitant dans différents documents, avant d'endosser l'épithète de bourgeois à un âge plus avancé.¹⁵

13 En 1831, la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan regroupe quelques 2 615 habitants.

14 Pour en savoir plus sur les différents rôles majeurs, médians et mineurs, de même que sur les profils sociaux des acteurs institutionnels, voir Thuot, « Élités locales, institutions et fonctions publiques dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan ».

15 On le présente comme « cultivateur » lors du baptême de deux de ses enfants en 1798 et 1799 à Saint-Roch-de-l'Achigan. En 1799, dans un acte notarié, il est introduit comme « habitant » (voir Archives nationales du Québec à Montréal [ci-après ANQM], Louis Raymond, 16 janvier 1799 : Concession d'une terre par Paul Roch de St-Ours à Jacques Archambault, habitant). Au recensement de 1831, Jacques Archambault est présenté comme « bourgeois ».

Jacques Archambault est celui qui occupe de loin le plus grand nombre de charges publiques à Saint-Roch entre 1810 et 1840. Son implication s'étend à la voirie, à la justice, à la réglementation locale et aux projets de construction. Quand il n'est pas directement engagé dans une affaire, il est représenté par un de ses fils, gendres, frères, cousins ou neveux. Bref, le groupe familial Archambault se retrouve dans toutes les actions qui touchent à la gestion des affaires publiques.

C'est principalement par l'entremise de l'institution du corps des officiers de milice que les Archambault exercent leur influence. À l'époque, la milice est une organisation paramilitaire sédentaire : les miliciens peuvent être appelés à grossir les rangs des troupes de l'armée régulière pour lutter contre les invasions américaines. Les officiers sont chargés de diriger les troupes de miliciens. Mis à part ces responsabilités martiales, les officiers de milice constituent en quelque sorte le corps de police de l'époque, étant responsables de l'ordre public en milieu rural¹⁶.

La présence des Archambault aux premières loges de la milice deviendra le point d'appui de ce clan dans l'appareil de pouvoir public à l'intérieur des frontières de la paroisse et même au-delà. Les alliances matrimoniales des membres de la famille Archambault participent à renforcer cette place au sein du corps des officiers de milice. Encore une fois, Jacques Archambault, lui-même capitaine et adjudant à un certain moment, occupe une place centrale dans ce schéma¹⁷ (voir Figure 2). Au fil des ans, l'occupation d'autres postes stratégiques par Archambault, tels ceux de juge de paix et de commissaire au tribunal des petites causes, contribue à lui attacher un réseau de clientèle.

L'ascendant d'Archambault se fait également sentir par le biais d'un imposant réseau de parentèle. Et comme l'observe Élie Pélaquier pour le cas d'un village français, « les liens de dépendance et de parenté [...] contribuent à l'évidence à renforcer la cohésion sociale et les contrôles verticaux », c'est-à-dire les rapports de pouvoir¹⁸. Au sein du groupe des 139 individus participant aux institutions entre 1810 et 1840 à Saint-Roch-de-l'Achigan,

16 Pour de plus amples détails sur les responsabilités locales des officiers de milice, voir Dessureault et Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice », p. 87-112.

17 Au niveau local, son mariage avec Véronique Debussat dit St-Germain lui a donné comme beau-frère le premier capitaine de milice de Saint-Roch, Louis Chaput; de plus, cinq des fils de Jacques (Jacques fils, Pierre, Narcisse, Jean-Baptiste et Denis) participeront également au corps des officiers; enfin, on peut citer le cas du gendre de Jacques Archambault, le capitaine Jacques Roy dit Picotte. Au niveau régional, on remarque que l'un des frères de Jacques, Joseph Archambault, épouse la fille du capitaine François Proulx de la paroisse voisine de L'Assomption; l'une des sœurs de Jacques, Marie-Josèphe, unit sa destinée au lieutenant Michel Chaput, de Repentigny; l'oncle de Jacques, Joseph Archambault, est également capitaine à L'Assomption; l'un des fils de Jacques, Louis Archambault, sera capitaine de milice à Saint-Lin.

18 Élie Pélaquier, « Les chemins du contrôle social entre famille et communauté : le cas de Saint-Victor-de-la-Coste en Bas-Languedoc, au XVIII^e siècle », *Crime, Histoire et Sociétés*, vol. 1, n^o 2, 1997, p. 37.

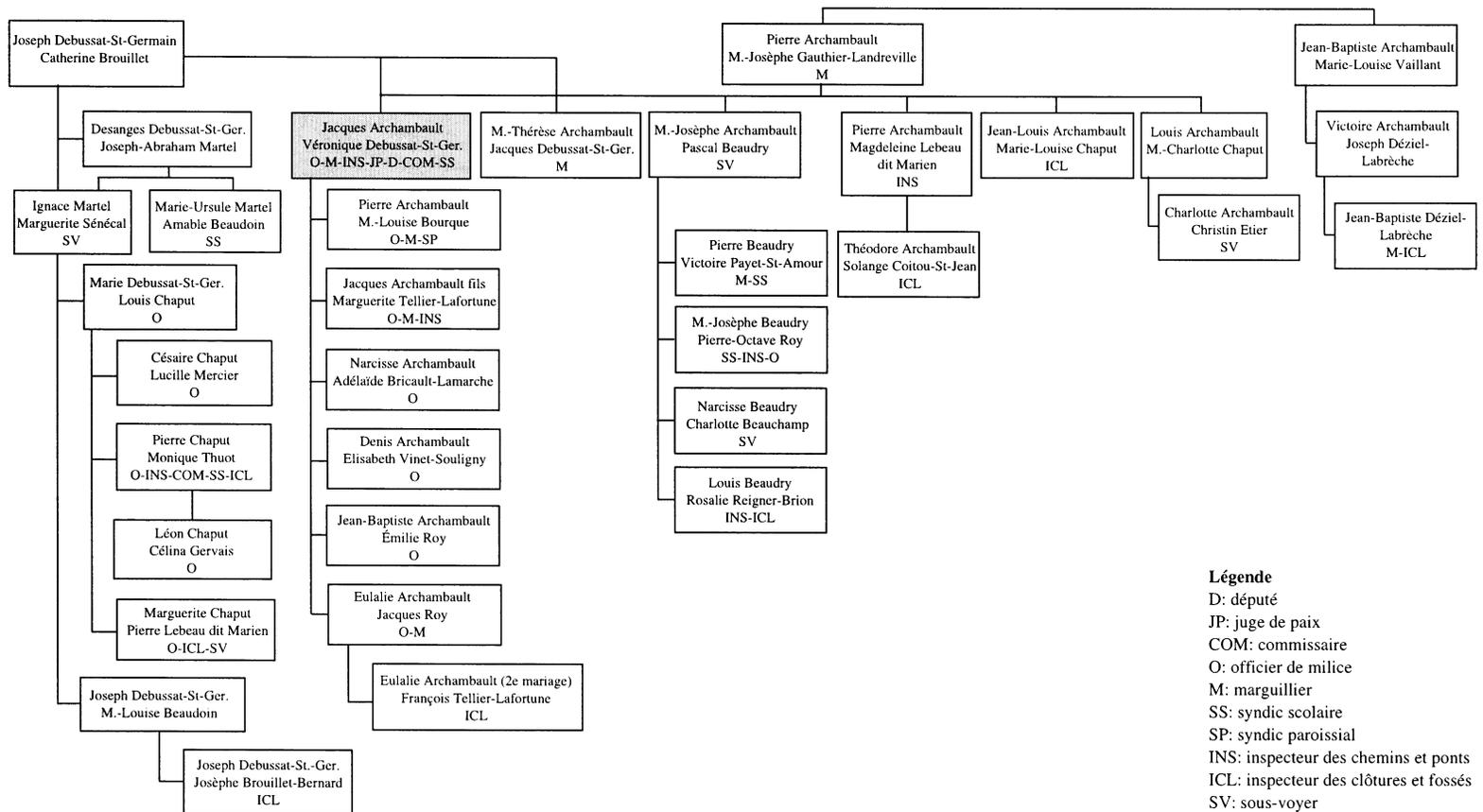


Figure 2 Membres de la parenté de Jacques Archambault qui participent aux institutions publiques locales entre 1800 à Saint-Roch-de-l' Achigan

Jacques Archambault est parmi les dix hommes qui possèdent le plus de liens de parenté¹⁹.

Aussi, il n'est pas étonnant qu'en vertu de cette position particulière qu'il occupe, Jacques Archambault soit de tous les combats qui touchent de près ou de loin la chose publique, autant au niveau local que régional. En 1802, les membres du clan Archambault s'étaient opposés en bloc à l'élection de plusieurs syndics pour la construction de l'église paroissiale, en proposant systématiquement leurs propres candidats, qui furent toutefois défaits²⁰. Pour aplanir les différends, le curé avait alors offert la charge de procureur des syndics à Archambault. En 1803, la nomination de Jacques Archambault au grade de capitaine de milice semble avoir été gagnée par le fruit de pressions et de manipulations des réseaux sociaux d'Archambault²¹. En 1810, Jacques Archambault est élu député au Parlement provincial. À l'élection provinciale suivante, soit en 1814, il ne se représente pas mais milite en faveur du candidat Barthélémy Joliette dans sa circonscription; des plaintes déposées contre lui devant le juge de paix nous témoignent de son activité à l'entrée du bureau de scrutin. En 1816, au terme d'un bras de fer avec le curé Raizenne, Archambault parvient à se faire élire au conseil des marguilliers. Quelques jours après l'élection, le curé Raizenne a ce commentaire : « Que deviendra donc la fabrique entre ses mains? Fort et batailleur dans les cantines d'autrefois, il en est resté une crainte; subtile dans ses détours comme un avocat, chacun se cache au fond de sa tanière pour n'être pas aperçu²² » [*sic*]. Avec ce coup de force, Jacques Archambault sera le seul homme à occuper pendant quelques années les trois pôles de pouvoir permanents au niveau local, soit une place à la fabrique, la commission de juge de paix et la commission d'officier de milice.

Plus tard, aux élections provinciales de 1827, le parti des Archambault sera le seul de Saint-Roch à voter contre Charles Courteau, candidat de leur paroisse; ils réussiront à contribuer à la défaite de celui qu'ils considéraient comme leur adversaire dans les affaires locales. Mais dans la même foulée, le coup de fouet donné par le gouvernement Dalhousie au lendemain de l'élection de plusieurs patriotes à la Chambre d'assemblée atteint les Archambault de Saint-Roch. Le 30 août 1828, le gouverneur retire le brevet de capitaine au fils aîné de Jacques Archambault. Il semble que la manœuvre visait à museler en partie le père, puisque lui-même disparaît des rapports de

19 Les neuf autres individus qui partagent ce palmarès sont tous apparentés à Jacques Archambault. On y retrouve cinq de ses fils, un de ses beaux-frères, deux de ses gendres et un de ses neveux.

20 ANQM, Fonds E-4 : Dossier d'érection de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

21 Jacques Archambault a accédé au poste de capitaine en se présentant dans une zone limitrophe à sa paroisse et éloignée de sa demeure, ce que l'état-major qualifie de fausse représentation. Archambault argue que « les nominations doivent être au goût et à la disposition des miliciens ». Voir les Archives de l'Université de Montréal, Fonds Baby, M9 U/11526 mf 5996, 7 mai 1803 : Lettre de St-Ours à de Lavaltrie.

22 Archives de la chancellerie de l'évêché de Joliette [ci-après ACEJ], Correspondance des curés de Saint-Roch-de-l'Achigan, 2 janvier 1817 : Lettre du curé Raizenne à M^{gr} Bourget.

milice cette même année, sans que l'on ait retrouvé une mention d'expulsion officielle ou de mise à la retraite. Lui a-t-on poliment indiqué la sortie ou Archambault a-t-il lui-même démissionné en guise de protestation? Il n'en demeure pas moins que cet acte de désaveu de la famille Archambault occasionne un certain ressac de celle-ci dans l'appareil de pouvoir local.

Jacques Archambault et l'agitation patriote

Avec la fièvre patriote qui gagne Saint-Roch au cours des années 1830, Jacques Archambault reprend du gallon. En sa qualité d'ancien député, il est sollicité pour diriger les assemblées politiques patriotes. En 1834, Archambault préside une réunion du comté de Lachenaie à Saint-Roch²³. Sur les 27 individus de la paroisse ayant pris part à la réunion, seuls trois ne tiennent aucun rôle dans le pouvoir public local entre 1810 et 1840. Tous les autres hommes tiennent des charges publiques institutionnelles importantes à Saint-Roch²⁴. Tous les officiers de milice de la paroisse sont alors présents. Au total, ce sont à peu près les mêmes hommes présents dans les postes de pouvoir locaux qui représentent la communauté lors de cette assemblée des représentants de comté.

À l'été 1837, le décès de Jean-Marie Rochon, le député de Lachenaie et colistier de Charles Courteau²⁵, amène son remplacement précipité. Rien ne semble pouvoir empêcher l'élection de Ludger Duvernay, patriote de l'aile radicale. Le curé de la paroisse voisine de Saint-Esprit semble s'être résigné à l'éventualité de voir le patriote radical prendre le siège vacant du comté : « Les élections doivent avoir lieu à Saint-Roch [...] on dit que Mr de Bleury veut présenter un habitant de La Chenaie du nom de *Flamme*, mais les habitants disent que présenté par Mr Bleury, ça ne peut être qu'un Bureaucrate et ils veulent de Duvernay à l'unanimité. Ce sont les gros de St-Roch qui conduisent tout²⁶ ».

Dans un discours prononcé dans les jours qui suivent son élection officielle, Ludger Duvernay adresse des remerciements à Jacques Archambault pour son appui, ce qui laisse supposer qu'Archambault figurait parmi les « gros » de Saint-Roch²⁷. C'est d'ailleurs Jacques Archambault lui-même qui fut le président de l'assemblée du 26 mai où Ludger Duvernay fut officiellement élu.

23 *La Minerve*, 28 avril 1834 : Assemblée du comté de Lachenaie dans le district de Montréal.

24 Ils participent aux niveaux institutionnels « médians » ou « majeurs », sauf deux qui tiennent des charges « mineures ».

25 Élu une première fois dans le comté de Leinster en 1824, Charles Courteau fut comme nous l'avons vu battu en 1827, mais il se représenta ensuite dans le nouveau comté de Lachenaie (une partie de l'ancien comté de Leinster) où il fut élu en 1830 et en 1834.

26 Lorsqu'on parle d'un « bureaucrate », on fait allusion aux individus qui bénéficient d'avantage du fait de leur alliance avec le pouvoir colonial britannique. Voir les Archives de l'Université de Montréal, Fonds Baby, M9 U/1240 mf 4210, 17 mai 1837 : Lettre du curé Bellanger.

27 Ludger Duvernay, « Aux libres et patriotiques électeurs du comté de Lachenaie », *La Minerve*, 5 juin 1837.

Le 29 mai 1837, le journal *La Minerve* fait état de l'élection officielle de Ludger Duvernay, survenue à Saint-Roch. On peut y lire :

Vendredi dernier, M. Ludger Duvernay a été élu Membre du Parlement Provincial, à Saint-Roch, pour le Comté de Lachenaie, en remplacement de feu J. M. Rochon, Ecr. décédé. Les suffrages étant unanimes, l'élection se fit par acclamations. Charles Courteau Ecuyer, M.P.P. [Membre du Parlement Provincial] pour le même comté, présenta le candidat aux électeurs, et énuméra, dans une courte allocution, les persécutions auxquelles s'est porté l'autorité envers la presse libérale de ce pays. Il appuya aussi sur la nécessité qu'il y avait de faire sentir au gouvernement que le peuple désapprouve ces persécutions, et qu'il est prêt à maintenir les principes des journaux de l'opposition qui soutiennent la majorité de la Chambre d'Assemblée. Jacques Archambault Ecr., ancien membre du parlement, parla dans le même sens, et recommanda aussi les mesures vigoureuses adoptées déjà dans quelques autres comtés²⁸.

À peine deux mois plus tard, soit le 29 juillet 1837, une réunion regroupe 4 000 francs-tenanciers des comtés de Lachenaie et L'Assomption – qui proviennent alors de neuf paroisses. Il est question de répondre aux « résolutions coercitives de Lord John Russell²⁹ ». Jacques Archambault préside cette réunion pendant laquelle douze résolutions sont proposées et secondées par des notables influents de la région. Sur les 26 proposeurs et secondeurs de la réunion, sept sont de Saint-Roch : le major de milice François Archambault, les capitaines Ambroise Vinet dit Souigny, Pierre Archambault, Pierre Chaput et Césaire Chaput, le marchand et lieutenant de milice Pierre-Octave Roy et le docteur Jean-Jacques Narcisse Robitaille.

En septembre, Charles de Saint-Ours décède; il était seigneur de la majeure partie des terres de Saint-Roch. La cérémonie a lieu à Saint-Roch³⁰; elle sera le théâtre d'une réunion entre plusieurs sympathisants à la couronne, dont Pierre-Dominique Debartzch, Barthélémy Joliette, Joseph-Edouard Faribault et C. C. Sabrevois de Bleury. Tous participent à un réseau social affilié aux grandes familles seigneuriales. Aucun notable de Saint-Roch ne signa le registre lors de cet événement. Dans le contexte où Saint-Roch vient d'élire le radical Ludger Duvernay comme député, on explique facilement le silence des élites saint-rochoises lors de cet événement. D'ailleurs, dans les mois précédents, le député Duvernay s'était battu en duel avec C. C. Sabrevois de Bleury, le gendre de l'ancien agent seigneurial des Saint-Ours domicilié à Saint-Roch-de-l'Achigan.

À ce stade, la polarisation autour de la fidélité à la couronne est manifeste :

28 *La Minerve*, Montréal, 29 mai 1837.

29 *La Minerve*, Montréal, 24 juillet 1837.

30 La paroisse de Saint-Roch tenait son nom de la famille seigneuriale Saint-Ours, qui avait joué un rôle central dans la fondation de la paroisse. Un banc était donc réservé aux seigneurs et à leurs représentants dans l'église de Saint-Roch.

le sentiment patriotique cimenter l'unité de la grande majorité de l'élite institutionnelle locale de Saint-Roch contre les bureaucrates de la région.

Dans les semaines qui suivent, les événements se radicalisent au niveau colonial. Des mandats d'arrestation sont d'abord lancés contre 26 chefs patriotes le 16 novembre, les affrontements de Saint-Denis et Saint-Charles survenant les 23 et 25 novembre suivants. Dans la foulée des événements, les patriotes ont établi un camp à Saint-Benoît sur la couronne nord, dans le but de regrouper une armée pour marcher sur Montréal.

On retrouve à ce moment une certaine agitation dans le comté de Lachenaie, dont Saint-Roch-de-l'Achigan fait partie. Dans la paroisse voisine de Saint-Jacques, le curé Paré écrit à son supérieur qu'une grande partie de ses marguilliers sont *Patriotes*, et que : « quelques-uns d'entre eux, avec d'autres mutins, parlent déjà de s'approvisionner avec notre coffre-fort [...] Nos méchants sont disposés à se défendre. Ils se sont fabriqués des balles et des lames et veulent tuer tous ceux qui ne seront point de leur avis, et les dépouiller pour s'approvisionner³¹ ».

Dans sa correspondance du 28 novembre, le curé de Saint-Roch, Thomas Pépin, fait allusion à la tournée du patriote Amury Girod dans toutes les paroisses de la rive nord de Montréal. Des habitants de Saint-Roch auraient même accepté de le suivre pour attaquer Montréal³². Le 30 novembre, c'est au tour du curé Bellanger, de la paroisse voisine de Saint-Esprit, de souligner l'activité révolutionnaire de la région : « Le foyer de la révolte par ici est à Saint-Roch. Le Dr. Robitaille est le plus chaud et le plus vif agitateur, il y a tout à craindre de lui et de quatre à cinq principaux de cette paroisse [...]»³³.

Jacques Archambault était assurément l'un des « principaux » qui s'agitaient. Agent de liaison du Parti patriote lors du rassemblement de l'été, il est aux premières loges. Son fils, le notaire Jean-Baptiste Archambault, s'est fait remarquer pour ses « lectures impies » et son esprit de défi. Le major François Archambault peut également être pressenti comme faisant partie du groupe des « principaux »; la fille de ce dernier épouse d'ailleurs le docteur Jean-Jacques-Narcisse Robitaille en 1838. Quant à ce dernier, le « vif agitateur », ses liens privilégiés avec les cercles patriotes de Montréal s'expliquent en partie par les liens de parenté qu'il partage avec la famille de Julie Bruneau, l'épouse du *leader* Louis-Joseph Papineau³⁴.

31 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Jacques, 26 novembre 1837 : Lettre du curé Paré à Monseigneur.

32 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch-de-l'Achigan, 28 novembre 1837 : Lettre du curé Pépin à M^{gr} Lartigue.

33 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Esprit, 30 novembre 1837 : Lettre du curé Bellanger à M^{gr} Lartigue. La paroisse de Saint-Esprit avait été créée suite au détachement de son territoire de Saint-Roch, survenu en 1810.

34 Jean-Jacques-Narcisse Robitaille est le cousin germain de Julie Bruneau. Le père de Julie, Pierre Bruneau, avait épousé Marie-Anne Robitaille, la sœur du père de Jean-Jacques-Narcisse Robitaille. À noter également que le frère du docteur Robitaille, Robert Robitaille, est un élément agitateur à Saint-Édouard-de-Napierville en 1838.

Depuis le début de la radicalisation du mouvement patriote à l'automne, la table semble mise pour un soulèvement dans le comté de Lachenaie, dont fait partie Saint-Roch. La réunion de comté du 29 juillet avait été l'occasion pour les élites locales de s'exprimer d'une seule voix, de faire bloc derrière les protestations patriotes de la Chambre d'assemblée. Tous les individus qui avaient occupé les principaux postes institutionnels depuis 1810 étaient au rendez-vous : marguilliers, syndics scolaires, officiers de milice, commis-saires, juge de paix, député.

Rébellions et affaires locales : l'épisode du presbytère à Saint-Roch

Parallèlement à l'agitation patriote des années 1830, les affaires locales régulières occupent toujours une bonne part de la vie communautaire. À cette époque, la fabrique paroissiale est une institution centrale de la vie locale. Aussi, à Saint-Roch comme ailleurs, la fabrique est le théâtre de l'expression de nombreuses tensions locales. Ces tensions peuvent être lues dans le contexte particulier qui prévaut dans la première moitié du XIX^e siècle, où l'institution même de la fabrique se retrouve au centre de batailles politiques sur la scène coloniale³⁵.

En dépit du fait que l'assemblée du conseil de fabrique ne s'élargit pas à Saint-Roch pendant la période à l'étude, cette institution demeure une composante importante du pouvoir public local³⁶. La fabrique participe au « contrôle social », au sens où elle régleme le code de conduite publique, à la manière du juge de paix – qu'on pense entre autres aux connétables chargés de la bonne conduite dans les églises. Ce faisant, le conseil des marguilliers assumait une certaine part de la régulation sociale.

La fabrique acquiert également une nouvelle dimension avec le renouvellement de la loi sur les écoles d'assemblée en 1836. La mise au rancart de ce projet privait la communauté de subventions gouvernementales nécessaires à la bonne marche des institutions scolaires locales; dans ce contexte, la fabrique devenait l'unique source de financement « publique³⁷ » pour les projets locaux. Aussi, dès 1836, la fabrique consent à verser le quart de ses revenus aux écoles élémentaires locales. Jacques Archambault et ses fils participent à cette initiative, de même que le capitaine Ambroise Vinet dit Souigny et le major de milice François Archambault³⁸.

35 Christian Dessureault et Christine Hudon sont les derniers à avoir fait le point sur la question du contrôle de la fabrique. Voir Dessureault et Hudon, « Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada », p. 413–439.

36 Le principe de la cooptation demeure : seuls les anciens marguilliers peuvent participer aux élections de nouveaux marguilliers et assister à la reddition des comptes. Ce n'est qu'à partir du 27 décembre 1850 que tous les paroissiens propriétaires de Saint-Roch y sont admis.

37 Comprendre « communautaire », au sens où les francs-tenanciers ont un certain droit de regard sur la gestion de cette caisse.

38 Archives paroissiales de Saint-Roch-de-l'Achigan, cahiers des comptes et délibérations de la fabrique, 4 juillet 1836.

Enfin, la fabrique est le centre de coordination des projets de construction les plus importants à l'époque, les églises et les presbytères au premier rang. Le projet de construction d'un nouveau presbytère en 1837 contribue à maintenir la position clé de l'institution fabricienne à Saint-Roch. Le projet se met en branle dès le mois de février 1837, avec l'adresse à l'évêché d'une requête demandant la permission de procéder aux démarches nécessaires. Rédigée de la main du notaire Jean-Baptiste Archambault, la requête semble avoir été le fruit d'un large consensus si l'on en croit le grand nombre de noms qui y apparaissent, dont les signatures de Charles Courteau et de Jacques Archambault en tête de liste³⁹. Le consensus semble toutefois fragile si l'on en croit le curé : il signale les difficultés qui pourraient survenir advenant que la paroisse soit amputée de plusieurs cotisations suivant le redécoupage du territoire occasionné par l'érection civile imminente de la paroisse. Il mentionne également le souhait de certains paroissiens de voir simplement rénover l'ancien presbytère actuellement existant⁴⁰. Toujours, des syndics sont élus le 1^{er} octobre et le 16 novembre, le curé Pépin écrit à son évêque qu'il semble y avoir un accord entre les paroissiens⁴¹. Jacques Archambault n'est pas retenu comme syndic, mais son fils Pierre, le marguillier en charge, représente la zone au sud de la Rivière Achigan⁴². Les cultivateurs Ambroise Vinet dit Souigny, Pierre Beauchamp et Guillaume Corbin, de même que le marchand et député Charles Courteau complètent le groupe en charge du projet.

Le 25 novembre 1837, au moment où se déroulent les affrontements armés les plus violents entre les Patriotes et l'armée britannique sur la rive sud de Montréal, les syndics du presbytère font dresser un acte de répartition pour les travaux projetés. Mais le 9 décembre, coup de théâtre : Jacques Archambault se fait signer une procuration en vertu de laquelle il est mandaté, par plusieurs citoyens de Saint-Roch, pour contester l'acte de répartition concocté par les syndics chargés de surveiller la construction du presbytère.

Il remet également en question le fait que les syndics n'ont pas retenu les services du notaire Jean-Baptiste Archambault – son fils – pour rédiger l'acte de répartition, considérant qu'il exigeait moins d'honoraires que le notaire qui obtint le travail, Louis Archambault (un parent très éloigné avec lequel il ne semble pas entretenir de relations)⁴³.

39 Archives de la Chancellerie de Montréal, document RO-T.1 , 77f-78f : Requête des habitants de Saint-Roch à l'évêché, 22 février 1837.

40 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch, 22 février 1837 : Lettre du curé Pépin à M^{gr} Bourget.

41 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch, 16 novembre 1837 : Lettre du curé Pépin à M^{gr} Bourget.

42 ANQM, Jean-Baptiste Archambault, 1^{er} octobre 1837 : Acte d'élection des syndics de Saint-Roch pour l'érection d'un nouveau presbytère. En 1801, lors du projet de construction de l'église paroissiale, le marguillier en charge avait aussi été élu syndic. Par cette pratique, les ponts entre la fabrique et les syndics sont rendus plus fluides, ce qui facilite la gestion du projet.

43 Louis Archambault est arrivé à Saint-Roch-de-l'Achigan en 1836, fraîchement admis à la pratique du notariat. Il est originaire de la paroisse de Longue Pointe, sur l'île de Montréal.

Ces protestations autour de la répartition du presbytère coïncident avec une autre missive du curé Bellanger de Saint-Esprit à son évêque, datée cette fois du 10 décembre. Le curé laisse peu de doute quant à l'atmosphère qui prévaut à ce moment dans la région :

[...] il y avait vraiment à craindre lorsqu'on a rapporté les premières nouvelles de St-Denis et de St-Charles, il paraissait que l'insurrection allait éclater [...] déjà un grand nombre d'habitants des paroisses voisines de St-Jacques, de St-Roch et de mes habitans envoyaient offrir leurs services à Papineau [...] si les insurgés prenaient le dessus, je ne sais trop ce qui en résulterait⁴⁴ [sic].

En même temps que la bonne marche du projet de presbytère est mise en doute par la volte-face d'Archambault, la tension autour des enjeux politiques coloniaux atteint son paroxysme. Les 14 et 15 décembre, les villages de Saint-Eustache et Saint-Benoît sont mis à sac par l'armée britannique. Girod, qui était alors sur les lieux, s'enfuit à travers les terres de la rive Nord pour gagner L'Assomption, « trouvant refuge chez un dénommé Archambault, un *franc patriote*⁴⁵ ». Philippe Bernard, auteur d'un ouvrage sur Girod, avance l'hypothèse que Jacques Archambault puisse être ce *patriote*⁴⁶.

Après cet autre revers du mouvement patriote, Jacques Archambault revient à la charge le 19 décembre en déposant une pétition à la « Cour des commissaires pour la construction des presbytères et des églises ». Les contestataires invoquent les coûts trop élevés de cette répartition et dénigrent les méthodes de contributions exigées : « par icelui acte [la répartition] ils sont tenus de fournir leur quote part en argent et non par la fourniture des matériaux nécessaires à la dite bâtisse, ce qui, vû la grande rareté d'argent et l'état de misère dans lequel se trouve situé le pays réduirait les contribuables à la plus grande gêne⁴⁷ » [sic].

Sur les quelque 300 contestataires cités dans la pétition, mis à part Jacques Archambault, 41 font partie de notre groupe de 139 individus qui exercent des charges institutionnelles à Saint-Roch entre 1810 et 1840. De ces 41 membres du personnel institutionnel, un seul appartient au groupe du personnel institutionnel majeur, huit au groupe du personnel médian et 32 au personnel mineur. Par contre, tous sont cultivateurs, à l'image de l'ensemble du groupe des quelque 300 pétitionnaires. De tous les pétitionnaires, deux seulement ont exercé des cumuls de charges importants à travers notre période d'étude : Joseph Tellier dit Lafortune et Pierre-Octave Roy. Ce dernier est d'ailleurs l'exception qui confirme la règle en matière de statut socio-

44 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Esprit, 10 décembre 1837 : Lettre du curé Bellanger à l'évêque de Montréal.

45 Philippe Bernard, *Amury Girod : un Suisse chez les Patriotes du Bas-Canada*, Sillery (Québec), Septentrion, 2001, p. 204.

46 *Ibid.*

47 ANQM, Fonds E-4, dossier d'érection de paroisse, 19 décembre 1837 : Pétition de citoyens de Saint-Roch contre l'acte de répartition du presbytère.

professionnel chez les pétitionnaires : Roy est le seul « notable » du village qui accepte qu'on inscrive son nom sur la liste. Fait à noter, deux demi-frères de Pierre-Octave Roy font partie du mouvement patriote : Joseph Roy à Montréal et dans une moindre mesure Jean-Baptiste Roy à Terrebonne⁴⁸.

La démarche d'Archambault laisse deviner une brisure entre les élites locales de la paroisse. Que s'est-il passé entre le 25 novembre et le 19 décembre? L'unité patriote affichée dans les mois qui précédaient la répartition du presbytère, cimentée autour de l'institution du corps des officiers de milice, battait maintenant de l'aile. Jacques Archambault, pourtant solidaire des syndics Charles Courteau, Ambroise Vinet dit Souigny et Pierre Archambault lors de la réunion de comté du 29 juillet, sort du rang. Cet écart ne peut s'expliquer à lui seul par les simples coûts de la répartition.

Cet état de fait se confirme d'ailleurs lorsqu'on jette un coup d'œil à l'identité des pétitionnaires. Les individus qui ont exercé des charges publiques mineures⁴⁹ dans la paroisse sont surtout ceux chez qui Jacques Archambault récolte le plus d'appuis pour sa démarche d'obstruction. Plusieurs ont d'ailleurs servi dans la voirie, un domaine d'influence d'Archambault dans la décennie 1820–1830. Quelques neveux et cousins d'Archambault s'y retrouvent également. Le jumelage avec le recensement de 1831 nous permet d'affirmer que, dans l'ensemble, les pétitionnaires regroupent les cultivateurs les moins favorisés de la paroisse : des propriétaires de petits emplacements, des veuves, ou encore des cultivateurs issus des zones peu fertiles du territoire, ou de familles ne bénéficiant pas de réseaux de parenté étendus dans la communauté de Saint-Roch. Bref, plusieurs des individus les plus pauvres de la paroisse.

Archambault, qui pour sa part aurait facilement pu rencontrer les frais exigés dans l'acte de répartition, aura donc su canaliser le mécontentement populaire contre le conseil des syndics. Ce mécontentement pouvait s'expliquer de différentes manières. Le contexte d'agitation révolutionnaire était propice à des contestations de tout ordre; des intérêts multiples pouvaient en effet converger et se retrouver sous la même bannière, sans qu'il n'y ait pour autant d'unité idéologique. Les débats récents autour du facteur de la « question agraire » dans le déclenchement des Rébellions nous le démontrent bien : « l'opposition aux droits féodaux, qu'ils soient ecclésiastiques ou seigneuriaux⁵⁰ », ne peut être considéré comme un élément décisif du déclenchement des hostilités contre le gouvernement colonial, mais il peut certainement avoir contribué à nourrir les mouvements d'opposition. En fait, le climat de l'automne 1837 est propice au développement de la contestation

48 Joseph Roy était membre du parti patriote, ami intime de Louis-Joseph Papineau et vice-président de l'Union patriotique. Le *Dictionnaire biographique du Canada* lui consacre une notice. Quant à Jean-Baptiste Roy, un certain nombre de sympathisants patriotes ont offert de la résistance armée chez lui en novembre 1837.

49 Voir la description des charges dans la première partie du présent article.

50 Tel que formulé par Allan Greer. Voir Greer, « L'habitant et l'État », p. 233.

de toutes formes d'autorité, à l'expression d'une révolte sourde qui n'obtient que peu d'occasions de se manifester et de se faire entendre en temps normal⁵¹. Aussi, à la polarisation des élites politiques autour des enjeux démocratiques coloniaux (ou nationaux) se combinent, en différents lieux et suivant le contexte et les circonstances, des mouvements d'opposition aux autres cadres d'autorité. Une missive du curé Bellanger de Saint-Esprit, au lendemain des tensions les plus vives, le laisse comprendre : « [...] il y a encore des énergumènes qui parlent, et qui vont jusqu'à regretter le succès des armes britanniques, à cause qu'ils auraient fait de bons coups par le pillage; d'autres pour être délivrés des rentes et droits seigneuriaux et des dîmes⁵² ».

Dans ces allusions, on note clairement la jonction opérée par les agitateurs entre le gouvernement colonial d'une part et les autorités seigneuriales et cléricales d'autre part. Dans le contexte saint-rochois, cette contestation se cristallise donc autour du projet de presbytère, le conseil des syndics étant pris à partie.

Aussi, il n'est pas exclu de considérer qu'Archambault ait cherché à faire un pied de nez aux notables paroissiaux qui avaient refusé de se rallier au mouvement révolutionnaire. L'engagement patriotique d'Archambault est notable, il dépasse le cadre du projet local. Le conseil des syndics était une cible de choix à cet égard, puisqu'il regroupe quelques-uns des leaders de la communauté. Le sentiment d'animosité que Jacques Archambault nourrit à l'endroit du député Charles Courteau n'aide certainement pas à attirer sa sympathie pour le conseil des syndics, dont ce dernier fait partie. Si Archambault et Courteau ont partagé la tribune et défendu les mêmes idéaux patriotes à un certain moment, le changement de climat politique au niveau colonial à partir du mois de novembre modifie la donne. La contestation de la répartition par Archambault prend même l'allure d'une lutte à finir entre lui et Courteau. Il faut se rappeler qu'Archambault avait fait arracher par le conseil de fabrique les portes au banc d'église de Courteau en 1822; il avait plus tard participé à sa défaite aux élections de 1827; enfin, il avait intrigué contre lui dans le conflit avec sa femme dans les années 1830⁵³. Plus tôt dans l'année 1837, lorsqu'il était question d'inviter Papineau dans le comté,

51 Le curé Pépin avait de plus souligné dans l'une de ses lettres à l'évêque que sa paroisse avait connu une mauvaise année de récoltes en 1837. Voir ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch, 18 avril 1838 : Lettre du curé Pépin à M^{gr} Bourget.

52 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Esprit, 23 décembre 1837 : Lettre du curé Bellanger à M^{gr} Bourget.

53 Pour l'affaire du banc d'église, voir les Archives paroissiales de Saint-Roch-de-l'Achigan, cahier des comptes et délibérations de la fabrique, printemps 1822 : Concernant un règlement interdisant d'avoir des portes à son banc d'église. Pour l'affaire des élections de 1827, voir ANQM, Poll Book du comté de Leinster, 1827. Pour le procès entre Courteau et sa femme, voir Cour du banc du Roi, district de Montréal, terme d'octobre 1830, dossier 2571 : Constance Bouchard contre Charles Courteau. Les poursuites ont été arrêtées en 1833; voir ANQM, Auguste Rocher, 1^{er} juin 1833 : Arrêt des procédures par Constance Bouchard.

Jacques Archambault s'était d'ailleurs plaint de Courteau à Ludger Duvernay dans une lettre : « Notre compté est en arriere des autre compté. La faute en aïst je crois, a Monsieur Cou[r]teau; il ne parait point vous loir [vouloir] Le Miller [le Meilleur] de La semblé⁵⁴ » [*sic*].

Le docteur Jean-Jacques-Narcisse Robitaille avait lui aussi noté le « manque d'énergie » du député Courteau dans l'une de ses lettres au même Duvernay⁵⁵. Ce « manque d'énergie » pouvait très bien être récupéré par Archambault en temps opportun, à la faveur d'un faux-pas. Ainsi, une partie de la motivation de Jacques Archambault pourrait résider dans le comportement « frileux » de certains notables de sa paroisse dans le contexte révolutionnaire, et en particulier du marchand Charles Courteau.

En d'autres occasions, l'appui de Jacques Archambault aurait été un gage de réussite pour les contestataires; la feuille de route de l'homme est éloquent à cet égard. Mais le climat politique ambiant participe à orienter les choses autrement : dans le contexte où l'armée britannique remporte des victoires à Saint-Charles et Saint-Eustache, tout se passe comme si l'on cherchait à se dissocier des éléments agitateurs – tel Jacques Archambault, agent de liaison du parti patriote⁵⁶. Entre le 25 novembre et le 19 décembre, l'élite de Saint-Roch tente de « calmer le jeu », ne souhaitant pas être montrée du doigt comme un foyer de révolte à réprimer. Le curé de Saint-Roch, Thomas Pépin, aurait même eu à intercéder auprès du gouverneur pour protéger sa paroisse :

M. Pépin s'efforça de calmer les esprits et de les détourner d'une entreprise qu'il regardait avec raison, comme téméraire autant qu'illicite. Sa parole ne put contenir tout le monde. Et quand vint le jour de l'expiation, quand les coupables furent inquiétés, menacés de la prison, de l'exil et de la mort, le charitable curé [...] se rendit chez le gouverneur, alors Lord Colborne, demanda et obtint grâce pour ses chers paroissiens⁵⁷.

54 « Le Miller de la semblé » ou « Le meilleur de l'assemblée » sans doute une allusion à « l'orateur de l'assemblée » c'est-à-dire Louis-Joseph Papineau. Voir ANQM, cote P345, Famille Duvernay; Série A, P1/A,28, Correspondance générale et professionnelle (janvier 1833-décembre 1837); Lettre de Jacques Archambault à Ludger Duvernay, 26 juin 1837.

55 ANQM, cote P345, Famille Duvernay, Série A; P1/A,22 Correspondance de Joseph [James] Robitaille à Ludger Duvernay, 25 juin 1837.

56 Le curé de la paroisse voisine de Saint-Esprit note cette évolution des « humeurs » patriotiques. Dans une lettre datée du 10 décembre 1837, il mentionne que « les nouvelles ayant changé de face alors le zèle patriotique s'est ralenti; mais si les insurgés prenaient le dessus, je ne sais trop ce qui en résulterait ». À peine deux semaines plus tard, le même curé confirme la tendance : « Quant aux affaires du tems, la plupart de mes habitants sont à présents Royalistes, mais beaucoup par peur » [*sic*]. Voir ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Esprit, 10 et 23 décembre 1837 : Lettres du curé Bellanger à M^{sr} Bourget.

57 Tel que relaté dans une notice biographique du curé Pépin. Voir *Noces d'or du Rév. Messire Pépin : curé de Boucherville, vicaire forain et chanoine honoraire*, Montréal, Des presses à vapeur du Franc-Parleur, 1874, p. 2.

Aucun événement d'éclat ne se produit à Saint-Roch ou dans la région en 1837–1838. Et de la même façon que fut étouffée la fièvre patriote à Saint-Roch, la démarche de contestation de la répartition du presbytère connut un échec. En prenant le contrepied des syndics paroissiaux, Archambault avait du même coup perdu l'appui du réseau des principaux acteurs institutionnels – à savoir ceux qui avaient occupé des charges d'officier de milice, de syndic scolaire, de commissaire, de marguillier. Au sein même du conseil des syndics paroissiaux se concentre une partie de la légitimité institutionnelle de la communauté :

- Charles Courteau, en plus de son rôle de député, cumule les postes de juge de paix⁵⁸ et d'officier de milice;
- Ambroise Vinet dit Souigny est officier de milice et siège au conseil des marguilliers;
- Pierre Archambault est capitaine de milice et marguillier en charge pour l'année en cours;
- Pierre Beauchamp siège au conseil des marguilliers;
- Courteau, Vinet dit Souigny et Beauchamp ont tous trois été syndics scolaires au début de la décennie⁵⁹.

De plus, l'analyse de la liste des pétitionnaires montre qu'une bonne partie du réseau de parenté de Jacques Archambault, qui l'avait si bien servi en d'autres circonstances, ne le suit pas non plus dans cette bravade (voir Figure 3). La plupart de ses propres fils lui font faux bond, dont le marguillier en charge Pierre Archambault⁶⁰. Dans la mesure où Archambault ne s'appuie plus que sur sa place au conseil de fabrique pour exercer de l'influence sur les affaires publiques – ses commissions de juge de paix et d'officier de milice n'ayant pas été renouvelées –, la perte du support des réseaux institutionnels et familiaux locaux s'avère fatale pour la réussite de la contestation.

De plus, il n'est pas surprenant de constater qu'aucun des officiers de milice qui avaient participé à l'assemblée patriote du 29 juillet ne signent la pétition d'Archambault, à l'exception de Pierre-Octave Roy. En fait, c'est tout le réseau de sociabilité du village qui tourne le dos à Archambault dans cette affaire du presbytère. Tous se rangent du côté des syndics paroissiaux. De plus, plusieurs des familles qui avaient un certain poids dans la vie institutionnelle locale tournent le dos à Jacques Archambault : on remarque l'absence de la plupart des membres des familles Perreault, Beauchamp, Dufresne, Tellier dit Lafortune, Courteau, Chaput, Gareau, Brien dit Desro-

58 En 1837, il semble que Charles Courteau soit le seul juge de paix actif dans la paroisse de Saint-Roch. Voir le journal *Le Populaire*, 19 avril 1837 : « Nouvelle nomination de juge de paix ».

59 Soit des gestionnaires des subventions gouvernementales octroyées pour le développement des institutions scolaires élémentaires au niveau local.

60 Le cas du notaire Jean-Baptiste Archambault, fils de Jacques, n'est pas clair. Il ne signe pas la pétition, mais son père souligne l'injustice commise à son endroit dans les procédures.

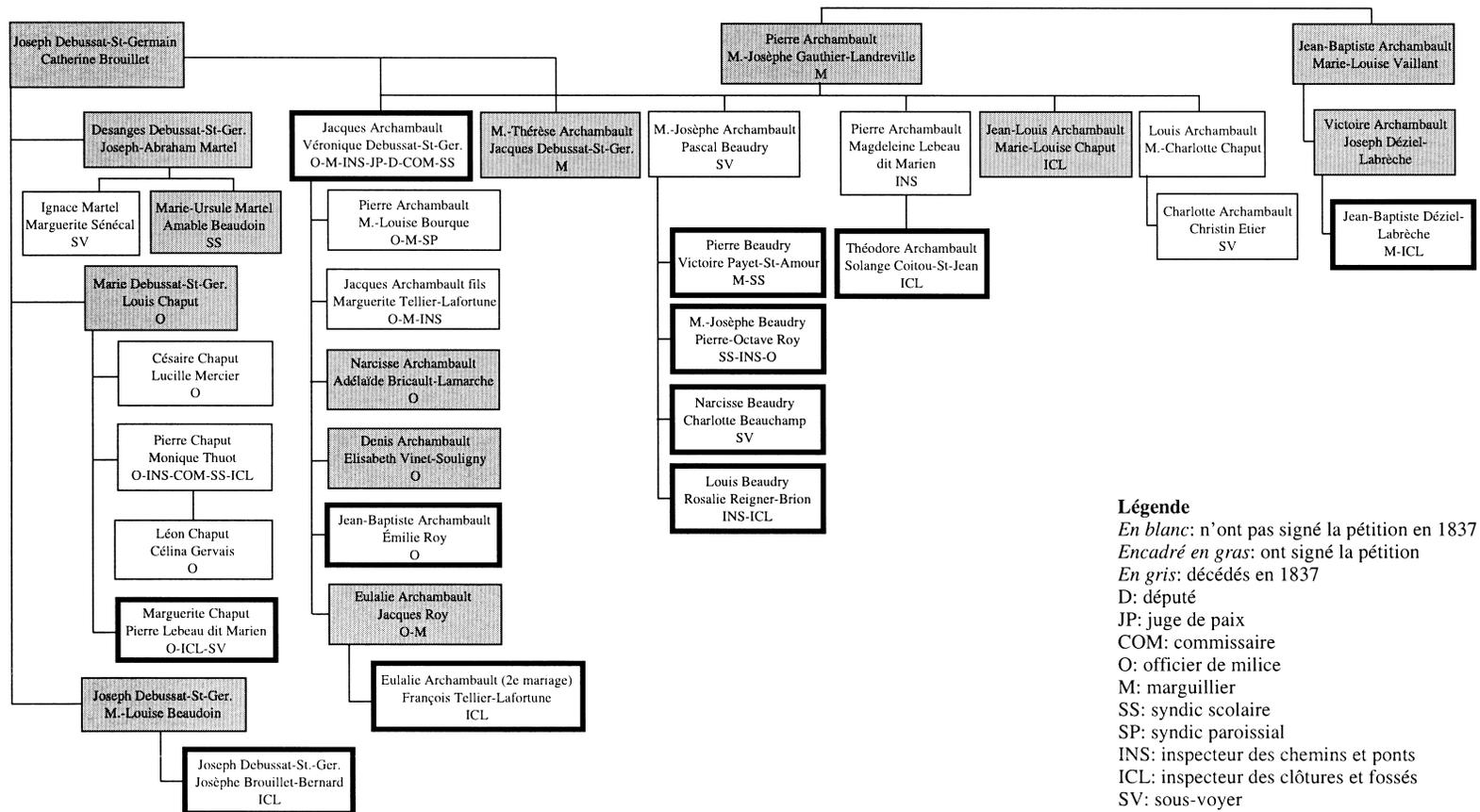


Figure 3 Membres de la parenté de Jacques Archambault qui participent aux institutions locales et qui signent la pétition contre l'acte de repartition du presbytère de Saint-Roch-de-l' Achigan en 1837

chers, Bourque et Coitou dit Saint-Jean. Archambault avait certes réussi à obtenir la signature de quelques-uns des hommes qui occupaient alors certains postes publics, notamment dans le secteur de la voirie. Toutefois, les éléments socio-économiques les plus puissants tels que les grands propriétaires terriens, marchands et artisans bien établis n'y sont pas, pas plus que les hommes qui ont occupé ou qui occupent les charges institutionnelles clés. Ainsi, sur la pétition d'Archambault, on retrouve :

- deux des 20 hommes qui ont été syndics scolaires;
- aucun de ceux qui ont eu un siège de commissaire⁶¹;
- seulement quatre des 24 officiers subalternes;
- trois des 28 marguilliers qui ont siégé depuis 1810.

Dans une lettre datée du 18 janvier 1838, le curé Pépin fait état de sa dernière visite paroissiale : « J'ai trouvé généralement les paroissiens bien disposés, malgré l'opposition qu'il y a pour la bâtisse du nouveau presbytère. Les opposants ont perdu à la cour des commissaires. La répartition des syndics a été homologuée dans sa forme et teneur de manière à présent qu'il y aura un presbytère neuf. Mais que les circonstances sont critiques!⁶² ».

Dans la même foulée, certains protestataires s'étaient rétractés par acte notarié le 3 janvier, prétextant qu'ils n'ont pas été bien informés du fondement de la démarche. Ils arguent qu'on aurait fait de la désinformation pour « extorquer leurs signatures⁶³ ». Parmi ceux qui se rétractent figurent d'importants cultivateurs, mais aussi l'un des quatre officiers de milice qui avaient appuyé Archambault. Ce dernier acte a été rédigé en la demeure du capitaine Ambroise Vinet dit Souigny, l'un des syndics du presbytère. Vinet dit Souigny est également l'un des proches du curé Pépin⁶⁴, – ouvertement bureaucrate⁶⁵ – et probablement l'un des notables auquel ce même curé fait allusion dans une lettre du 18 janvier, dans laquelle il revient sur l'agitation révolutionnaire :

[...] Vous me demandez dans votre dernière lettre jusqu'où mes paroissiens avaient l'esprit de rébellion, je ne saurais le dire. J'ai remarqué qu'il aurait fallu

61 Soit commissaire au tribunal des petites causes, soit commissaire des chemins.

62 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch, 18 avril 1838 : Lettre du curé Pépin à M^{gr} Bourget.

63 ANQM, Fonds E-4, dossier d'érection de paroisse, 3 janvier 1838 : Rétractation de plusieurs des opposants à la répartition du 25 novembre 1837.

64 Tel que relaté dans les notes du curé Louis-F. Bonin. Voir Archives de la Société historique de Joliette/Lanaudière, « Petit cahier de notes sur l'histoire de Saint-Roch – ayant appartenu au chanoine Louis-F. Bonin, 1863 », Collection Société historique. Vinet dit Souigny fait également appel au jugement du curé Raizenne dans un litige qui l'oppose à un autre paroissien en 1829. Voir ANQM, Jean-Baptiste Archambault, 5 octobre 1829 : Compromis entre Louis Sirard et Ambroise Vinet dit Souigny.

65 Archives nationales du Québec, cote P345, Famille Duvernay, Série A; P1/A,22 Correspondance de Joseph [James] Robitaille à Ludger Duvernay, 14 mai 1837.

peu de choses pour les soulever entièrement, du moins le plus grand nombre [...] Mais heureusement que les personnes influentes de ma paroisse se sont montrés bien opposés à une révolte. Alors le peuple qui ne sait ce qu'il fait et le plus souvent pourquoi il agit, est demeuré tranquille. Mais je vous assure qu'il y en a peu qui ait l'esprit de soumission et d'attachement au gouvernement [...]»⁶⁶.

Parmi les « personnes influentes » mentionnées par le curé, on retrouve assurément Ambroise Vinet dit Souigny, Charles Courteau et le marchand François Archambault⁶⁷. Dès février 1838, le comité des syndics accorde le contrat de construction du presbytère à Pierre-Octave Roy, soit le seul officier de milice présent à la réunion anti-coercition du 29 juillet qui avait mis son nom sur la pétition d'Archambault⁶⁸. On tente de reconstruire l'unité élitaires autour du projet du presbytère.

Mais Jacques Archambault utilisera sa position au conseil de fabrique jusqu'au bout pour faire la vie dure à ceux qui avaient provoqué le revers qu'il avait subi. Le 24 décembre 1837, il profite de l'absence des syndics paroissiaux Ambroise Vinet dit Souigny et Pierre Beauchamp pour faire élire son neveu Pierre Beaudry comme marguillier; ce dernier avait été l'un des signataires de la pétition d'Archambault. Le 6 mai suivant, la fabrique verse des honoraires de 407 livres au notaire Jean-Baptiste Archambault – le fils de Jacques à qui l'on avait soutiré la répartition de novembre 1837 – pour des ouvrages qui avaient entre autres été produits en 1832 et 1836; Jacques Archambault est là pour appuyer cette initiative. Enfin, le 5 août suivant, Jacques Archambault est à la tête du conseil de fabrique lorsque ce dernier décide « d'annuler l'octroi » du quart des revenus aux écoles élémentaires de la paroisse. Cette motion est entérinée par onze marguilliers dont Pierre Beaudry et Joseph Tellier dit Lafortune, deux alliés d'Archambault dans sa démarche de contestation de l'automne 1837. Les syndics du presbytère Ambroise Vinet dit Souigny et Pierre Beauchamp, pourtant autorisés à siéger au conseil à titre d'anciens marguilliers, sont alors absents; le marchand François Archambault, dont l'ardeur patriote s'était refroidie en cours de route, est également absent lors de cet important vote. En refusant d'accorder son appui aux écoles de la paroisse « vû le peu d'encouragement qu'on y donne⁶⁹ », Jacques Archambault venait peut-être de faire un dernier croc-en-

66 ACEJ, Correspondance des curés de Saint-Roch-de-l'Achigan, 18 janvier 1838 : Lettre du curé Pépin à M^{sr} de Telmesse.

67 En septembre 1838, le même curé Pépin est d'ailleurs cité comme « ami » de la famille du marchand Archambault lors de la signature du contrat de mariage de sa fille Felonyse. Voir ANQM, Eugène Archambault, 30 septembre 1838 : Contrat de mariage entre Jean-Jacques-Narcisse Robitaille et Felonyse Archambault.

68 Voir ANQM, Louis Archambault, 15 février 1838 : Devis et marché entre Charles Courteau *et al.*, syndics, et Pierre-Octave Roy.

69 Archives paroissiales de Saint-Roch-de-l'Achigan, cahiers des comptes et délibérations de la fabrique, 5 août 1838.

jambe au député Courteau, qui l'avait remplacé comme syndic scolaire en 1832 et était ainsi devenu le *leader* du développement scolaire au village de Saint-Roch avec la construction d'une nouvelle école⁷⁰.

Conclusion

Au bout de l'exercice, cette exploration d'un moment de crise à travers les yeux des acteurs institutionnels locaux nous conduit à questionner l'essence de la condition élitaine en milieu rural. Dans le cas précis de Jacques Archambault, on peut à juste titre parler de l'archétype du « cultivateur-notable », dont on retrouve d'ailleurs des exemples similaires dans les autres sociétés occidentales à l'époque correspondante⁷¹. Attaché au monde paysan par sa parenté, il est également associé au petit monde des « bourgeois-notables » du village. Il peut donc user de sa position mitoyenne pour mousser ses propres intérêts, au gré des enjeux et des groupes impliqués. Son parcours lève en effet le voile sur « le rôle et les relations des acteurs en présence ainsi que sur l'ensemble des normes, règles, conventions et représentations déterminant l'exercice du pouvoir local⁷² ». Il nous enseigne que l'exercice du pouvoir local témoigne d'un état, d'un statut, d'une appartenance qui évolue constamment. On constate qu'un notable dominant comme Jacques Archambault peut user de son statut – ou des prérogatives qui découlent de sa condition élitaine – en fonction de ses intérêts, mais que l'usage de ces avantages reste conditionné par sa position dans l'appareil institutionnel local (quelles charges sont occupées), l'appui des réseaux sociaux (liens d'affaires, d'amitié et de parenté) et le contexte ambiant (politique ou économique). Au total, le parcours d'Archambault offre des clés à la compréhension de la construction/déconstruction des appartenances et identités élitaines.

Pendant les années 1820, Archambault avait pu table sur ses commissions d'officier de milice, de commissaire aux petites causes et d'inspecteur de la voirie pour faire avancer des projets en fonction de ses intérêts et s'attacher une certaine clientèle. À la fin des années 1830, alors écarté de la « notabilité commissionnée », il déplace sa lutte dans le champ des idées, en

70 ANQM, Auguste Rocher, 3 août 1833 : Quittance de Peter Charles Loedel à François Archambault et Charles Courteau, syndics pour les écoles élémentaires, d'une somme ayant servi à l'établissement d'une école.

71 Voir entre autres Eric Carlson, « The Origins, Function, and Status of the Office of Churchwarden, with Particular Reference to the Diocese of Ely », dans Margaret Spufford (dir.), *The World of Rural Dissenters, 1520–1725*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 164–207; Christian Ker-moal, *Les notables du Trégor : éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770–1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002; Eric Miniou, « Corentin Le Floch : laboureur et député de la sénéchaussée d'Hennebont aux États généraux de 1789 », dans C. Bougeard et Philippe Jarnoux (dir.), *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien régime à nos jours – Actes du colloque 1997–1998*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1999, p. 41–56.

72 Bruno Dumons et Gilles Pollet, « Introduction générale », dans B. Dumons et G. Pollet (dir.), *Élites et pouvoirs locaux – La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 15.

utilisant son prestige social pour lutter contre les « commissionnés », à la faveur du contexte patriotique. Tantôt participant au cercle de la notabilité locale, se distinguant entre autres par l'occupation de nombreuses charges institutionnelles prestigieuses, Jacques Archambault jouit d'une réputation qui le précède. À la faveur d'un contexte politique particulier, son influence est diminuée et il est mis partiellement à l'écart. Cette trajectoire du notable Archambault nous montre que le jeu des différents groupes sociaux qui s'entrechoquent puise sa force, dans une certaine mesure, aux structures institutionnelles du milieu. Les contours de la condition élitaires locale se définissent en relation avec cet appareil de pouvoir. Dans le cas qui nous occupe, les institutions de la fabrique et de la milice sont au carrefour de cette définition, dans la mesure où les consensus et les alliances prennent forme autour d'elles.

En ce sens, le véhicule institutionnel offre l'avantage de saisir les identités dans leurs mouvements et mutations, comme le souligne Philippe Minard lorsqu'il souligne les avenues de l'histoire sociale des institutions en France : « L'institution, c'est à chaque moment une configuration particulière d'administrateurs, d'employés, d'huissiers ou autres, enfin de personnes, chacune avec ses perceptions, ses demandes, œuvrant à l'intérieur d'un espace social commun, mais chacune à partir de perspectives spécifiques, et pas nécessairement cohérentes ou homogènes⁷³ ».

En ce sens, le thème des élites institutionnelles participe à la régénération de l'histoire sociale, en particulier en ce qui a trait à la manière d'aborder l'étude des structures sociales du monde rural et des rapports sociaux qui les animent. En outre, l'exemple d'Archambault nous montre qu'il est possible d'étendre la réflexion sur l'appartenance élitaires aux couches intermédiaires de la société préindustrielle.

Le cheminement de Jacques Archambault nous enseigne également que les solidarités familiales et sociales ne peuvent suffire à elles seules à préserver le front commun des acteurs institutionnels locaux autour d'un projet collectif (la construction d'un presbytère). Jean-Louis Briquet, dans ses recherches sur la parenté et le pouvoir, a décrit le problème de passage des acteurs institutionnels vers la reconnaissance du statut élitaires :

[...] l'appartenance familiale n'offre à l'héritier politique qu'une présomption de statut qui demande à être validée dans la pratique. La logique des obligations clientélares est au cœur de cette validation qui implique de la part du notable la capacité à agir conformément aux règles qui valent localement pour instituer et justifier les soutiens et les fidélités politiques, le contraignant pour ce faire à disposer des ressources matérielles et symboliques grâce auxquelles il pourra assurer le rôle qui lui est assigné⁷⁴.

73 Philippe Minard, « Faire l'histoire sociale des institutions : démarches et enjeux », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 3, n° 4, 2000, p. 120.

74 Jean-Louis Briquet, « Le travail notabiliaire – Production et reproduction de la notabilité en Corse sous la Troisième République », dans Dumons et Pollet (dir.), *Élites et pouvoirs locaux*, p. 107.

Autrement dit, il faut garder en mémoire que si l'exercice du pouvoir institutionnel exige des appuis familiaux comme pré-requis et participe dans une certaine mesure à « codifier l'identité élitaires », le pouvoir lui-même ne renferme qu'une partie de la symbolique rattachée à la condition élitaires. C'est cette part d'insaisissable qui a contribué à unir les élites de Saint-Roch en septembre 1837, dans la ferveur patriotique; ces mêmes élites seront forcées de redéfinir leur position au lendemain de la radicalisation qu'occasionne la lutte armée des forces patriotes. Les revers du mouvement insurrectionnel conduisent à une redéfinition de la place des projets et valeurs patriotiques dans le jeu du pouvoir local. Dans cette redéfinition interfèrent les intérêts particuliers des acteurs impliqués de près dans les projets : le combat de coqs entre Archambault et Courteau est du nombre. Les appartenances et allégeances sont mouvantes, structurées au gré des intérêts et des enjeux du moment⁷⁵; si hier les élites locales pouvaient bénéficier de l'appui des masses dans leurs revendications politiques, ils doivent battre en retraite et se dissocier des agitateurs présents parmi eux pour sécuriser et conforter leur propre position sur l'échiquier du pouvoir local, alors que leurs intérêts personnels – c'est-à-dire leurs positions de pouvoir et les réputations qui en découlent – sont menacées. En fonction d'un contexte donné, qui est ici celui du ressac anti-patriote occasionné par la répression armée du gouvernement colonial, les principaux acteurs institutionnels de Saint-Roch décident d'adopter un profil bas.

Ce même groupe d'élites se retrouvera plus tard à l'avant-scène lors de la mise en place des nouvelles institutions scolaires et municipales qui apparaissent au lendemain du rapport Durham... Mais voilà déjà un autre chapitre.

75 Christian Dessureault, dans une étude qui met en jeu les solidarités familiales en contexte d'élections, avait également constaté la volatilité des alliances de ce type. Voir Dessureault, « L'élection de 1830 dans le comté Saint-Hyacinthe : identités élitaires et solidarités paroissiales, sociales ou familiales », *Histoire sociale/ Social History*, vol. 36, n° 72, novembre 2003, p. 281–310.